

USDR0F - Sortie des occupants

Présentation

Objectifs pédagogiques

Connaître les règles et procédures permettant de rendre libre de toute occupation (régulière ou non) les biens immobiliers destinés à la réalisation d'opérations de construction.

Programme

Contenu

Introduction : occupant titré, occupant sans droit ni titre

I. LA SORTIE CONVENTIONNELLE DES OCCUPANTS

- **La sortie des occupants titulaires d'un droit réel**
- **La sortie des occupants titulaires d'un bail rural**
- **La sortie des occupants titulaires d'un contrat de nature commerciale**
 - Convention d'occupation précaire et bail dérogatoire
 - Bail commercial
- **La sortie des occupants titulaires d'un bail de nature civile**
 - Bail du code civil
 - Bail de la loi 1948
 - Bail loi de 1989

II. LA SORTIE PATHOLOGIQUE DES OCCUPANTS

- **L'expulsion des occupants sans droit ni titre**
- **Les règles particulières de la sortie d'un occupant du domaine public**

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 heures.

Pour valider une UE du master, il faut en principe obtenir une note d'au moins 10/20. Toutefois, une note égale ou supérieure à 9/20 et inférieure à 10/20 peut être validée par l'effet d'une compensation annuelle des notes. La compensation des notes est opérée au terme de chaque année du master et suppose :

- que la note de chaque UE soit d'au moins 9/20,
- que la note moyenne des UE de l'année soit d'au moins 10/20.

Mis à jour le 01-09-2021



Code : USDR0F

Unité spécifique de type cours

2 crédits

Responsabilité nationale :

EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

virginia.mateus@lecnam.net